

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2017

Publication : 16/02/2017

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**REUNION DU 16 FEVRIER 2017****DECISION****Numéro 17 - 03 - 015**

Décision 4 : L'attribution du marché portant sur la formation au permis de conduire routiers poids lourds (C).

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 19 janvier 2017 s'est réuni le 16 février 2017 à partir de 11 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Marianne Darfeuille (Vice-présidente) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Claude Liogier (membre du bureau) ; Bernard Philibert (Président).

Exposé du rapport effectué par le Président :

La formation, objet du présent marché, repose sur la nécessité de disposer au sein des centres d'incendie et de secours du secteur concerné (sud) de conducteurs, sapeurs-pompiers ou personnels administratifs et techniques spécialisés en nombre suffisant, afin de répondre aux exigences opérationnelles.

L'objectif de la formation est l'obtention du permis C (conducteur poids lourd) pour les agents titulaires ou non de l'examen du code de la route. Les prestations donneront lieu à un accord-cadre à bons de commande sans minimum ni maximum, en application de l'article 78 - I alinéa 3 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Une première consultation a été lancée le 28 novembre 2016 par le SDIS 42.

En l'absence d'offre, cette consultation a été déclarée infructueuse. Un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable a donc été lancé conformément aux dispositions de l'article 30-I-2° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Une lettre de consultation a ainsi été adressée le 18 janvier 2017 à l'*Ecole de Conduite Libération* sise 27 Avenue de la Libération à 42000 Saint Etienne. Cette société a déposé une offre dans les délais qui lui étaient impartis.

La commission d'appel d'offres, réunie le 16 février 2017, a examiné ce dossier à partir du rapport d'analyse fourni par les services techniques.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le Bureau prend la décision suivante :**

Article 1 :

Le Bureau du Conseil d'administration confirme le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 16 février 2017, concernant l'attribution du marché portant sur la formation au permis de conduire routiers poids lourds (C) à la Société L'*Ecole de Conduite Libération* sise 27 Avenue de la Libération - 42000 Saint Etienne.

Article 2 :

Le Président est autorisé à signer toutes les pièces du marché.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20170216-17-03-015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2017

Publication : 16/02/2017